



## CONSEIL MUNICIPAL commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 27 novembre 2020**

**compte-rendu N°7/11/2020**

Le 27 novembre 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyere-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruyere-Isnard Thierry, Ambrosino Eric, Antoniotti Daniele, Bernard Julien, Chalvet Cathy, Blanchart-Dabrowsky Noémie, Delorme David, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rodier Muriel, Séraïdarian Nathalie, Solignac Michelle, Rio Jean-Luc.

**Absent excusé :** Brundo Jean

**Procuration :** Jean Brundo à Thierry Bruyere-Isnard

**La séance s'est tenue sans public en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020
- 3- Point étape de l'Atlas de la Biodiversité
- 4- Point étape sur les aides à destination des commerçants et des initiatives mises en place dans le cadre du COVID-19
- 5- Délibération concernant le reversement du montant de l'abonnement de l'eau et de l'assainissement aux commerçants ayant déposé un dossier de subvention dans le cadre du COVID 19.
- 6- Délibération concernant l'annulation du montant de la redevance de droit d'occupation du domaine public pour les commerces concernés
- 7- Un point sur la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 70 ans et plus
- 8- Délibération concernant l'attribution d'un chèque cadeau en remplacement du repas de fin d'année pour les agents de la collectivité.
- 9- Délibération du montant attribué à chaque agent dans le cadre du dispositif en remplacement du CNAS
- 10- Délibération concernant la création de 2 contrats aidés
- 11- Délibération pour le remboursement des frais de transport des élèves se rendant à l'école de Banne dans le cadre du regroupement pédagogique
- 12- Décisions modificatives sur le budget général et sur le budget de l'Eau /Assainissement
- 13- Délibération concernant les modalités d'attribution de la prime COVID 19
- 14- Délibération pour la désignation du suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales
- 15- Motion de soutien pour le centre d'incendie et de secours des Vans
- 16- Information sur le transfert de la compétence du plan local urbanisme (PLU) à la communauté de communes du pays des vans en Cévennes
- 17- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 14, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise que Jean Brundo lui donne procuration.



### 1 - Adoption de l'ordre du jour

Avant d'adopter l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite rajouter une délibération concernant une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de la voirie avec le SDEA (syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement).

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

### 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020

Il précise qu'il y a eu une erreur dans la date en début du compte rendu, il s'agit du 23 octobre et pas du 23 novembre.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu ainsi modifié.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

### 3- Point étape de l'Atlas de la Biodiversité

Monsieur le maire donne la parole à Mme Margotton qui suit ce dossier depuis plus d'un an.

L'Atlas de la Biodiversité Communale est une initiative en partenariat avec le Parc National des Cévennes qui a plusieurs buts et entrées :

1- Permettre à la commune d'avoir un document regroupant les éléments de faune et de flore localisés sur la commune, pour savoir où se situent les endroits permettant tel ou tel aménagement futur sans impacter gravement notre environnement ou quels points mettre en valeur par le tourisme ou autres biais. Pour faire cette étude plusieurs sources sont exploitées.

2- Permettre au grand public de s'approprier l'environnement et de mieux le connaître par le biais d'animations de qualité.

3- Un volet naturaliste, produit par des professionnels qui font un travail remarquable d'une grande précision.

Le comité de pilotage paritaire (Mairie, PNC, associations, citoyens, écoles, ONF, Natura 2000) se réunit pour les grandes décisions et orientations.

Une dizaine de propositions seront dégagées du résultat global pour mettre en œuvre la valorisation de notre environnement.

Comme la crise COVID a beaucoup impacté les animations et les comptages, certaines parties de l'ABC seront reportées en 2021. Un nouveau programme sera communiqué dès que possible.

### 4- Point étape sur les aides à destination des commerçants et des initiatives mises en place dans le cadre du COVID-19

Monsieur le Maire donne la parole à M Rio qui dans le cadre de sa délégation suit tout particulièrement ce dossier.

Des réunions autour des commerçants les plus touchés (Hôtel, Cafés, Restaurant) ont été organisées au tout début du premier confinement.

D'autres réunions de travail et de réflexion ont été organisées en élargissant le cercle des commerçants concernés.

Une politique de mailing a été mise en place pour informer les entreprises, commerçants, artisans, associations des dispositions relatives à la crise du COVID-19 : Fiches réflexes, Stations Illiwap dédiées, Aides nationales, régionales, du département et de la communauté de communes, etc.

De ces réunions a émergé l'idée de faire un geste de soutien à travers le vote d'une ligne budgétaire de 2 500 euros concernant l'abonnement de l'eau et de l'assainissement et le droit d'occupation du domaine public.

Nous essayons d'avoir un lien étroit avec tous les commerçants. Nous tenons à saluer Monsieur et Madame Anselin (Tabac-Presse) et David Delorme (Greenloc) qui ont initié un café collectif et solidaire. Un Leetchi a été initié. Des loteries, des tombolas, des ventes sur le marché ont lieu ou auront lieu d'ici peu. La municipalité soutiendra toutes les initiatives qui peuvent aider nos commerces et entreprises locales.

D'autres réunions ont été initiées depuis. Elles ont débouché sur un marché sous les platanes, de nouveaux producteurs locaux qui doivent permettre une dynamique attractive et ainsi bénéficier à l'ensemble des commerces.

#### **5- Délibération concernant le reversement du montant de l'abonnement de l'eau et de l'assainissement aux commerçants ayant déposé un dossier de subvention dans le cadre du COVID 19.**

Comme nous nous y étions engagés, nous avons envoyé aux commerçants un dossier simplifié qui permettait de porter à notre connaissance des éléments financiers sur leur entreprise. Sur la base des dossiers en retour, nous délibérons pour reverser aux demandeurs le montant de l'abonnement de l'eau et de l'assainissement le cas échéant. Figurerons en annexe la liste des entreprises concernées. 29 propositions d'aide ont été distribuées. 11 ont été retournées.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

#### **6- Délibération concernant l'annulation du montant de la redevance de droit d'occupation du domaine public pour les commerces concernés**

Comme nous nous y étions engagés, nous délibérons pour exonérer de la redevance l'ensemble des commerçants qui bénéficient pour l'année 2020 d'une occupation du domaine public.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

#### **7- Un point sur la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et plus**

Monsieur le maire donne la parole à Mme Dusautoir qui fait un point sur cette action du CCAS. Un Noël pas comme les autres au CCAS. Cette année conformément à la décision prise par le conseil d'administration du CCAS, le repas des Anciens sera remplacé par un colis de Noël, porté à toutes personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

Même si nous déplorons le manque de convivialité occasionné par la pandémie, cette décision a quand même contribué à recenser plus de 200 personnes, sans toutefois dépasser le budget « festivités » des autres années. Les personnes hospitalisées n'ont pas été oubliées.

Il a été convenu de distribuer ces colis le 19 décembre, en mettant à profit la courte entrevue pour interroger nos aînés sur leurs souvenirs et sur la vie au village dans les années passées, (tout en respectant les règles sanitaires, bien entendu...) afin de sauvegarder notre patrimoine intellectuel, culturel et architectural...

**Connaître et s'inspirer du passé pour construire l'avenir...**

## 8- Délibération concernant l'attribution d'un chèque cadeau en remplacement du repas de fin d'année pour les agents de la collectivité.

L'année dernière, il avait été décidé par l'ancien conseil municipal de proposer à tous les agents de la collectivité un chèque cadeau de 70 euros. Ce chèque cadeau se substituait au repas de fin d'année.

Cette année, la crise COVID ne permet pas de renouer avec la tradition du repas des agents de la collectivité. Il est donc proposé de reconduire la même somme sous forme de chèque cadeau.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

Monsieur le Maire précise que si les conditions sanitaires le permettent, nous renouerons avec le traditionnel repas de Noël des agents de la collectivité pour Noël 2021.

## 9- Délibération du montant attribué à chaque agent dans le cadre du dispositif en remplacement du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire souhaite avant de délibérer sur ce point de rappeler la situation. Un tract distribué dans le village avec des informations qui, sorties du contexte, se révèlent erronées et susceptibles de créer le doute auprès des habitants de la commune. C'est bien à la demande de l'ensemble du personnel que le conseil s'était prononcé lors de sa dernière séance pour la suppression, avant le 31 décembre 2020, de l'adhésion au CNAS.

Le montant consacré au CNAS pour l'année 2020 était de 2756 euros pour 13 agents. Si on reprend la même somme pour 2021 nous pourrions attribuer à chaque agent de la collectivité une somme de 220 euros sous forme de chèques vacances.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

## 10- Délibération concernant la création de 2 contrats aidés

Monsieur le Maire donne la parole à M Laurant.

Monsieur Laurant indique qu'il a pris contact avec pôle emploi. Les mesures gouvernementales actuelles nous permettent de recruter un CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) pour les moins de 25 ans et un PEC (Parcours Emploi Compétence) pour les plus de 50 ans.

En ce qui concerne le CAE : celui-ci est pris en charge pour une période de 9 mois renouvelable 1 fois =18 mois. Le remboursement du salaire est pris en charge à hauteur de 60% par l'état pour 24h00 hebdomadaire. Le PEC est quant à lui pris en charge pour une période de 60 mois avec une prise en charge du salaire à hauteur de 45% pour également 24h00 par semaine. Pôle emploi nous propose de nous accompagner dans la recherche de candidats.

Monsieur le Maire précise que ces deux contrats n'ont pas vocation à devenir des emplois définitifs. Une restructuration du service technique est envisagée et ces deux recrutements renforceront l'équipe en place avec sans doute un départ à la retraite dans l'année 2021.

Monsieur le Maire propose et demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter deux contrats aidés. En ce qui concerne le nombre d'heures pour chaque contrat, il conviendra de préciser le temps hebdomadaire qui au minimum sera de 24h par contrat.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

## 11 - Délibération pour le remboursement des frais de transport des élèves se rendant à l'école de Banne dans le cadre du regroupement pédagogique

Le regroupement scolaire Saint Paul le Jeune/Banne génère aux parents d'élèves des frais de transport scolaire lorsque leurs enfants se rendent à l'école de Banne. Monsieur le Maire propose de prendre en charge le montant du transport scolaire qui s'élève à 90 euros par enfant. Le nombre d'enfants concernés est de 14 soit un montant total de 1260 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

## 12 - Décisions modificatives sur le budget général et sur le budget de l'Eau /Assainissement

- Délibération sur le budget général : transfert de 2156,60 euros entre l'opération d'investissement n°79 et l'opération d'investissement n°81201 pour achats de matériels.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

- Délibération sur le budget de l'eau et de l'assainissement : transfert de 3500 euros de l'opération d'investissement n°92 vers l'opération d'investissement n°89 pour des travaux sur le réservoir d'eau potable de la Brousse.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

## 13- Délibération concernant les modalités d'attribution de la prime COVID 19

Monsieur le Maire souhaite avant de délibérer sur ce point de rappeler le contexte dans lequel la prime COVID peut être attribuée dans les collectivités territoriales.

Il faut encore une fois rétablir la vérité :

- Il n'y a aucune obligation pour une municipalité à attribuer une prime COVID à ses agents.
- Dans un tract, on précise que de nombreuses communes de la Basse-Ardèche ont attribué la prime COVID. Après renseignements pris auprès des maires des communes environnantes y compris celui de Les Vans, aucune d'entre elles n'a instauré, pour ces agents, la prime COVID.

Ce même tract cite la communauté de communes du pays des Vans en Cévennes comme référence !

Au niveau de la communauté de communes seuls les personnels de la crèche qui a fonctionné pendant le confinement et qui accueillait les enfants des personnels soignants ainsi que les agents chargés du ramassage des ordures ménagères ont bénéficié de cette prime ! les autres personnes étaient :

- Soit en autorisation spéciale d'absence (ASA) avec une prise de congés payés de 5 jours obligatoires,
- Soit en télétravail et dans ce cas une prise de 2,5 jours de congés payés obligatoires.

Pour la commune de Saint Paul le Jeune, deux personnes étaient en autorisation spéciale d'absence (ASA), aucun congé n'a été décompté. Pour une personne en télétravail aucun congé n'a été décompté.

Si la municipalité a décidé de mettre en place la prime COVID c'est parce qu'elle a pensé qu'elle devait la mettre en place. Mais se retrouver avec un tract dans lequel on reproche à la commune de ne pas mettre en place la prime COVID, cela dépasse l'entendement si bien que l'ensemble des élus avait même souhaité retirer la délibération prise au conseil municipal du 23 octobre 2020.

Le conseil municipal va malgré cela, délibérer ce soir pour attribuer la prime COVID aux agents de la collectivité en sachant que pendant le confinement aucun d'entre eux a travaillé à temps complet.

Les critères d'attribution seront les suivants :

Prime COVID-19 d'un montant de 150 € pour les agents qui ont travaillé en présentiel durant le confinement. Soit 7 agents concernés par le versement de cette prime

Contre	Abstention	Pour
4	0	11

Remarque :

Le versement de la prime COVID19 est incompatible avec les autorisations spéciales d'absences (ASA). Il faut aussi garder à l'esprit que les agents en ASA n'ont pas eu de congés annuels décomptés pendant cette période.

#### **14- Délibération pour la désignation du suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales**

Nous avons déjà délibéré à ce sujet et désigné M Rio comme suppléant. Les textes précisent qu'un adjoint ayant une délégation ne peut pas être suppléant. Il convient donc de délibérer à nouveau et de proposer une nouvelle personne comme suppléante.

Mme Magalie Margotton se propose.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

#### **15- Motion de soutien pour le centre d'incendie et de secours de Les Vans**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une lettre du Maire de Les Vans qui s'inquiète sur l'avenir de la caserne de pompiers et du centre de secours. Il donne lecture de cette lettre. Monsieur Julien Bernard ancien pompier volontaire donne des précisions sur le fonctionnement de la caserne et du centre de secours.

Monsieur le Maire propose de soutenir et d'adopter cette motion

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

#### **16- Information sur le transfert de la compétence du plan local urbanisme (PLU) à la communauté de communes du pays des vans en Cévennes**

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal les modalités du transfert de la compétence concernant le plan local d'urbanisme (PLU). Il rappelle qu'actuellement, la commune a un PLU qui date de 2005. Il est nécessaire dans le cadre de la loi Grenelle de revoir le PLU dans un avenir proche. La révision du PLU actuel aura nécessairement des conséquences sur la surface constructible de la commune. Il faut s'attendre à une réduction significative des dites surfaces.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux communautés de communes. Cette loi prévoit que la compétence PLU doit être transférée à la communauté de communes du pays des Vans en Cévennes pour le 31 décembre 2020. Toutefois si une minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) délibère en ce sens, le transfert de cette compétence pourrait ne pas avoir lieu.

La pandémie du COVID 19 recule cette échéance jusqu'au 1er juillet 2021. Il conviendra donc de reparler du transfert de cette compétence à la communauté de communes dans les prochains mois et d'arrêter notre position.

## 17- Délibération concernant une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de la voirie avec le SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement).

Le SDEA permet d'accompagner les communes concernant un certain nombre de travaux de voirie. En passant par un conventionnement avec le SDEA, la commune peut bénéficier de prix concurrentiel pour l'entretien des routes. Le montant de cette convention est de 2502,5 euros HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

## 18- Informations diverses

### - Le petit crieur

En complément de notre Facebook et de l'application "Illiwap", Jean-Luc Rio adjoint chargé de la communication a mis en place une version papier concernant les informations municipales. Ainsi est né le "petit crieur de Saint Paul le Jeune". Cette version papier rencontre un très grand succès auprès des habitants et notamment auprès des personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser des supports informatiques.

Un journal interne à l'attention des agents municipaux est à l'étude, le nom du "petit tambour" a été évoqué. A suivre donc.

### -Le jardin derrière l'église

Les travaux d'aménagement avec les élèves stagiaires du centre de formation "Olivier de Serres" de Mirabel seront terminés à la mi-décembre. Ce lieu permettra également d'organiser dans de meilleures conditions les soirées cinéma de l'été ainsi que des concerts ou toutes autres activités festives.

### -retour sur la concertation citoyenne dans le cadre de l'aménagement de notre cœur de village.

Jean-Luc Rio nous apporte quelques précisions : nous avons rencontré un succès certain avec notre Facebook Live qui a lancé cette concertation citoyenne. 174 contributions le soir même. Un film est diffusé sur le site Internet de la Commune avec des vues aériennes. Un autre film permet à l'architecte paysagiste de visualiser le plan d'ensemble. Une page intitulée « Cœur de village » a été intégrée au site Internet. Elle comprend : le film, le Facebook Live, deux questionnaires en ligne, des contributions des citoyens, etc. Il y a toujours possibilité d'envoyer des messages sur Facebook, d'envoyer des courriers, des mails, des plans, etc. Un questionnaire de l'architecte est disponible sur le site.

### -travaux secrétariat

Les travaux d'aménagement du secrétariat s'achèvent. Pour une réorganisation efficace, il est nécessaire de fermer le secrétariat au public une journée. La journée de fermeture au public sera vraisemblablement le mercredi 03 décembre.

### -fermeture du tri postal de Saint Paul Le Jeune

Monsieur le Maire fait le point sur la fermeture du tri postal. Cela est prévu pour le mois de Mars 2021. Avec plusieurs membres du conseil municipal, il a reçu le directeur départemental chargé de cette opération. A été également évoqué la disparition des boîtes à lettres jaunes de nos hameaux que déplorent de nombreux habitants.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été envoyé à tous les maires de communes avoisinantes, aux sénateurs et aux députés, afin de leur exprimer notre mécontentement.

◆ ◆ ◆

Le Maire

Thierry Bruyere-Isnard

Thierry BRUYERE-ISNARD.

Le secrétaire de séance

Thierry Laurant